

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (91/155/CEE-ISO 11014-1)

Nom : **NETTOYANT SPECIAL ARGENTERIE CRÈME**
Version n° 1 Date : 02/04/2004

PAGE 1/4
Révision N° 2 (07/11/2004)

1. 1) Identification de la substance/Préparation et de la société

Nom du produit : **NETTOYANT SPECIAL ARGENTERIE**

Fournisseur : Nom SOCIETE JOLIBIJOUX
Adresse Centre d'activités Les Echoppes - 156 Avenue Jean Jaurès
33600 PESSAC
Tél / Fax 05 56 24 73 43 / 05 56 99 15 07
N° de téléphone d'urgence 01 45 42 59 59
Société / Organisme : INRS

1. 2) Composition/Informations sur les composants

- **Substances dangereuses représentatives** : Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.
(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%)
- **Autres substances apportant un danger** : Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.
- **Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger** : SMO2520 CAS 68439-45-2 ALCOOL LAURIQUE 8 OE Concentration >= 0,00% et <2,50%. Symbole : Xn R :36/38-22
- **Autres substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle** : Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

1. 3) Identification des dangers : Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local. Cette préparation nest pas classée comme dangereuse pour la santé par la Directive 1999/45/CE.

3. 4) Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

1. 5) Mesures de lutte contre l'incendie

Non concerné.

6) Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles:

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement : Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITE (91/155/CEE-ISO 11014-1)

Nom : NETTOYANT SPECIAL ARGENTERIE CRÈME
Version n° 1 Date : 02/04/2004

PAGE 2/4
Révision N° 2 (07/11/2004)

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Méthodes de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

1. 7) Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Prévention des incendies : Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

1. 8) Contrôle de l'exposition – Protection individuelle

2. Mesure d'ordre technique :

- Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

1. 9) Propriétés physiques et chimiques :

Caractère Acide-Base de la préparation	Acide faible
Odeur : FLEURIE	
Quand la mesure du PH est possible , sa valeur est :	Non précisée
DENSITE :	1
Intervalle de PE	NON CONCERNE
Température d'auto-inflammation :	NON CONCERNE
Température de décomposition :	NON CONCERNE
Température de fusion :	NON CONCERNE
Température moyenne de distillation des solvants contenus :	NON CONCERNE
Point d'éclair :	NON CONCERNE
Solubilité :	Soluble
1. Stabilité et réactivité	REACTIVITE AVEC LES PRODUITS ALCALINS
Etat physique :	Liquide visqueux

10) Stabilité et réactivité :

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

-
- 11) Informations toxicologiques :** Aucune données écologique sur la préparation elle même
- n'est disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITE (91/155/CEE-ISO 11014-1)

Nom : **NETTOYANT SPECIAL ARGENTERIE**
Version n° 1 Date : 02/04/2004

PAGE 3/4
Révision N° 2 (07/11/2004)

1. 12) Informations écologiques :

NON APPLICABLES ACTUELLEMENT , EN ATTENTE D'INFORMATIONS SUR LES SUBSTANCES.

1. 13) Considérations relatives à l'élimination :

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau

Déchets : Recycler ou éliminer conformément aux législation en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets , ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés : Vider complètement le récipient. Conserver la (les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Disposition locales : La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 Septembre 2000 relative à la partie Législative du Code de l'Environnement.

On retrouve les différents textes de l'article L541-1 à l'Article L 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions , des risques et des nuisances) Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération des matériaux).

1. 14) Informations relatives aux transports :

NON CONCERNÉ

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route , du RID pour le rail , de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

1. 15) Informations réglementaires :

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite < Toutes Préparation> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2001/59/CE portant 28 ème adaptation à la directive 67/548/CE (Substances dangereuses).

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

1. **Disposition particulières :** Nomenclature des installations classées. (France) (Pour Quantité lire Quantité totale présente dans l'installation) Cette préparation relève d'une nomenclature spécifique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITE (91/155/CEE-ISO 11014-1)

Nom : **NETTOYANT SPECIAL ARGENTERIE CRÈME**
Version n° 1 Date : 02/04/2004

PAGE 4/4
Révision N° 2 (07/11/2004)

1. 16) Autres informations :

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.